

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #24-718.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 juillet 2024, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

- *« Premier projet de règlement #24-718 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des normes plus précises afin de mieux contrôler l'apport de sédiments dans le Lac-La-Retenue » ;*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **5 août 2024 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement # 24-718. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement #24-718 est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne les zones ID-14 et ID-17 du territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 10^{ième} jour de juillet deux mille vingt-quatre.



Lise Drouin, g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière